

Halte à l'Acharnement contre Omar Radi et la Répression de la Parole Publique au Maroc

Les mouvements de protestation au Maroc suscitent, et ce depuis toujours, des ripostes policières répressives et violentes. La plus marquante de ces dernières années est la répression du mouvement Hirak dans le Rif, un mouvement contestataire qui a agité le Maroc à partir de 2016. S'en sont suivies plus de 1500 arrestations, dont plus de 700 condamnations. Parmi ces dernières, 42 personnes ont écopé de 20 ans de prison ferme. Omar Radi, journaliste indépendant, qui a assuré depuis le début la couverture de ce mouvement sur la scène internationale, a exprimé son indignation face à cette condamnation dans un post sur Twitter le 5 avril 2019. Ce Tweet lui a valu une première convocation le 18 avril 2019, par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Il y avait défendu son droit à l'expression libre et sa liberté d'opinion, garantis par la Constitution marocaine et les conventions internationales ratifiées par le royaume, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mais à l'occasion de sa seconde convocation, le 26 décembre 2019, Omar Radi a été déféré devant le procureur d'Aïn Sebaa et le juge a ordonné alors sa poursuite sur la base de l'article 265 du code pénal pour outrage à magistrat, refusant par ailleurs sa demande de liberté provisoire alors même qu'elle était justifiée par son état de santé. Il a d'abord été poursuivi en détention, puis en liberté provisoire (grâce au mouvement de solidarité nationale et internationale) avant d'être condamné à 4 mois de prison avec sursis pour outrage à magistrat.

Cette condamnation n'a pas mis fin à la machine répressive visant Omar Radi. Le 22 Juin, Amnesty International a rendu public un rapport concernant la surveillance illégale d'Omar Radi via Pegasus, un logiciel espion du NSO group, introduit dans son téléphone à son insu par les autorités marocaines.

Suite à cela, et depuis, le 25 juin, Omar Radi a reçu de la part de la BNPJ plusieurs convocations (au nombre 10 du 25 Juin au 29 Juillet) qui ont duré jusqu'à 10h et durant lesquelles il a été suspecté d'espionnage. Il a été déféré le 29 Juillet devant le procureur du roi. Il est poursuivi en détention pour quatre motifs : réception de fonds étrangers dans le dessein de porter atteinte à la sécurité intérieure de l'État, établissement de contacts avec des agents de pays étrangers en vue de nuire à la situation diplomatique du Maroc, attentat à la pudeur avec violence, et viol – ces deux derniers motifs, effarants, ont été ajoutés au dossier sur le tard (cf. *infra*).

En parallèle, quelques médias à la botte des autorités marocaines (dont principalement Chouf TV), ont lancé des campagnes de diffamation contre lui. En plus de tous ces harcèlements "virtuels" pesants, Omar Radi subit aussi des harcèlements dans sa vie quotidienne : il est suivi à longueur de journée, et est intimidé par les journalistes de Chouf TV aux portes de la BNPJ. A ceci s'ajoute son arrestation avec son confrère Imad Stitou, la nuit du 5 au 6 juillet, suite à une "altercation" avec un caméraman de Chouf TV montée de toute pièce. Ils sont à ce jour poursuivis en liberté pour ivresse sur la voie publique, insultes et enregistrement vidéo d'une personne sans son consentement pour Stitou, avec les mêmes chefs d'accusation pour Radi, en plus de faits de violences.

Enfin, comble de l'ignominie et à défaut de présenter un dossier quelque peu crédible à la justice, les services de la police marocaine ont finalement dégainé une de leurs armes favorites : les accusations fallacieuses en lien avec la sexualité. Omar Radi est donc accusé de viol, attentat à la pudeur et violences. La disqualification par les mœurs est une stratégie bien connue du régime comme l'ont prouvé cette dernière année les affaires de Hajar Raïssouni accusée de relations sexuelles hors mariage ou encore Taoufik Bouachrine, condamné à quinze ans de prison sans preuves et en toute violation de la présomption d'innocence. Rien de moins crédible que l'État se soit mis à s'intéresser aux conditions générales des femmes et en particulier aux violences sexistes et sexuelles ! Encore faut-il rappeler que nombreuses sont les femmes qui, en portant plainte après un viol, se voient poursuivies au titre de l'Article 490 interdisant les relations sexuelles hors mariage. Comme pour le reste des accusations, celle-ci paraît être montée de toutes pièces et fait partie de la stratégie de neutralisation et de répression de toute voix journalistique indépendante au Maroc.

En parallèle, Amnesty International fait l'objet elle aussi de plusieurs campagnes virulentes de diffamation de la part de l'État marocain, de ses hommes politiques et de sa presse.

L'acharnement qui apparaît dans cette affaire n'est pas le fruit d'une guerre personnelle entre l'État marocain et un journaliste – Omar Radi –, mais d'une guerre que le régime mène contre "la parole libre et publique" au Maroc, et particulièrement contre les journalistes. De décembre 2019 à aujourd'hui, 16 personnes (dont deux lycéens) ont été emprisonnées pour avoir partagé du contenu sur Facebook, Instagram, Youtube, et encourrent des peines allant de 1 mois à 4 ans de prison ferme. Voir tableau en annexe.

Nous, Marocaines et Marocains résidant en France, ainsi que nombre d'activistes et des forces démocratiques en France et ailleurs, suivons avec inquiétude cette surenchère menée par l'État marocain contre la liberté d'expression et précisément contre le libre exercice de la profession de journalisme indépendant. Nous exigeons l'arrêt de toutes ces poursuites iniques que subissent les défenseurs des droits et des libertés dont fait partie Omar Radi.

Nous alertons les instances internationales quant à cette situation et appelons toutes les forces vives démocratiques en France et partout dans le monde à exprimer leur soutien à la cause de la liberté d'expression qu'incarne en ce moment le journaliste Omar Radi.

Annexe: Liste non-exhaustive de procès s’inscrivant dans le cadre de la répression de la parole publique

Exemples de procès contre le Journalisme et le journalisme citoyen	Taoufik Bouachrine	Procès politique noyé en procès pour violences sexuelles	15 ans de prison ferme
	Hajar Raïssouni	Procès politique maquillé en procès pour avortement illégal	1 an de prison ferme puis graciée.
	Hamid el Mahdaoui	Procès pour avoir fait la couverture du Hirak (révolte sociale dans le Rif, durant 2016), maquillé en non-dénonciation d’une tentative de nuire à la sécurité intérieure de l’Etat	3 ans de prison ferme
	Abdelali Houd	Pour avoir fait la couverture du Hirak. Parmi les chefs d’inculpation : diffusion de fausses nouvelles, usurpation de la profession de journaliste	5 ans de prison ferme
	Mohamed El Asrihi		
	Rabiah al Ablak		
	Hussein Al Idrissi		
	Foued Essaidi		
Jawad Al Sabiry		2 ans de prison ferme	
Procès relevant de parole publique	Mohammed Boudouh Alias Moul l7anot	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la répression	3 ans de prison ferme
	Ahmed Berkouk	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la corruption dans le tribunal d’Imintanoute	1 an de prison ferme
	Benaïssa Babass	Appel à une manifestation pour la libération des détenus politiques rifains	1 mois de prison ferme
		Administration d'une page facebook	3 ans de prison ferme
	Said Bakkour	Publication d'une vidéo dénonçant la qualité des soins à l'hôpital municipal	2 ans de prison ferme
	Rachid Said Baba	Appel à une manifestation dénonçant le vol des richesses de sa région par des entrepreneurs émiratis	6 mois de prison ferme
	Abdelali Bahmad Alias Ghassan Bouda	Publication concernant le drapeau du Maroc	2 ans de prison ferme
	Ayoub Mahfoud 18 ANS	Publication des paroles d'une chanson de rap 3acha cha3b "vive le peuple"	3 ans de prison ferme, libéré en Janvier 2020
	Mohammed Sekkaki / Moul casqueta	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la répression, le pillage des richesses et l’injustice	4 ans de prison ferme
	Mohamed Mounir/ Lgnawi	Publication d'une vidéo dénonçant la répression et participation à 3acha cha3b (Vive le peuple !), une chanson de rap qui dénonce l’austérité et la répression au Maroc	1 an de prison ferme
	Hamza Asbaar 17 ANS	Publication d'une chanson de Rap sur sa chaîne Youtube	4 ans de prison ferme, 8 mois de prison ferme en appel
	Omar Radi	Publication de son opinion concernant les lourdes peines qu’ont subies les militants rifains	4 mois de prison avec sursis
	Mohamed Nouhi	Appel à manifestation sur Facebook	6 mois de prison ferme